

Objet : Commission nautique locale - compte rendu de la réunion du 8 juin.

Participants :

DDTM, Phares et balises, syndicat des eaux de Saint-Malo (maître d'ouvrage), mairie de Pleurtuit, entreprise SARC chargée des travaux, bateau Chateaubriand, SNSM, comité des pêches, port de Plouer, APDSNR, AUMP

L'objet de cette réunion concerne la prolongation du délai d'autorisation de travaux sur le domaine maritime. En effet, plusieurs incidents, dont le pliage le 5 avril de la canalisation, ont entraîné de nombreux retards. Un tronçon de 700 mètres devra être expertisé à terre sur la commune de Pleurtuit. Il devra ensuite être soudé à la portion déjà en place.

1 – le calendrier des travaux

- juin : mise à terre de la portion de la canalisation et diagnostic ;
- juillet-août : arrêt des travaux ;
- septembre : reprise des travaux
- 26 novembre : fin des travaux.

2 – les pieux

Le chenal est barré, entre le sud de l'île Chevret et la rive gauche, par 29 pieux métalliques espacés de 30 mètres permettant la mise en place de la canalisation malgré le fort courant du barrage. Ces pieux ne seront enlevés qu'à compter de fin octobre. La présence de ces pieux est à l'évidence un problème pour la navigation, notamment pour les plaisanciers de passage.

Afin d'informer les navigateurs que la ligne des pieux peut être franchie sans problème, les actions suivantes sont adoptées :

- mise en place du balisage d'une porte fictive de 30 mètres bien qu'on puisse passer ailleurs
- diffusion d'avis urgents aux navigateurs (AVURNAV) ;
- distribution d'une plaquette dans les capitaineries ;
- information la plus large possible, notamment par les sites des associations de plaisanciers.

3 – points particuliers

- prise en compte de la colonie d'aigrettes sur l'île Chevret (nidification) ;
- assurance de ne pas mettre en péril les mouillages de la rive gauche (Pleurtuit) ;
- mise en place rapide des mouillages de remplacement (APDSNR) ; pb de compensations financières posé.
- pas d'impact sur la prochaine campagne de pêche des coquilles si calendrier respecté.

Conclusion.

L'autorisation de prolongation a été accordée jusqu'au 26 novembre. Pour mémoire, le calendrier initial prévoyait la fin des travaux en février 2018.
